

cirdecj2

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-442 du 10 Octobre 1996

Portant approbation des budgets
primitifs, Gestion 1996, des
Circonscriptions Administratives
de l'OUEME.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant
Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 90-008 du 23 Mai 1990, portant organisation
et attributions des Circonscriptions Administratives
durant la période de transition ;

VU la Loi N° 96-18 du 14 Août 1996, portant Loi de
Finances Rectificative pour la Gestion 1996 ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour
Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection
présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996, portant
composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 95-198 du 11 Juillet 1995, portant approbation des Budgets Primitifs, Gestion 1995, des Circonscriptions Administratives de l'OUEME ;

VU le Décret n° 96-006 du 4 Janvier 1996, portant approbation du Collectif budgétaire, gestion 1995, de la Préfecture de PORTO-NOVO.

VU le Décret n° 96-007 du 4 Janvier 1996, portant approbation du Collectif budgétaire, gestion 1995, de la Circonscription Urbaine de Porto-Novo.

VU le Décret n° 96-50 du 14 Mars 1996, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du premier trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;

VU le Décret N° 96-159 du 6 Mai 1996, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du deuxième trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;

VU le Décret N° 96-360 du 29 Août 1996, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du troisième trimestre pour la Gestion Budgétaire 1996 ;

VU le Décret n° 96-439 du 4 Octobre 1996 chargeant Monsieur Adrien HOUNGBEDJI, Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions de l'intérim du Président de la République pour compter du 7 Octobre 1996.

Sur proposition du Ministre des Finances,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance
du 09 Octobre 1996.

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Sont approuvés les budgets primitifs gestion 1996 des Circonscriptions Administratives de l'OUEME arrêtés, en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

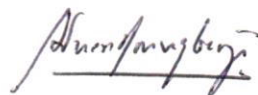
ARTICLE 2 : Le Ministre des Finances est autorisé en cas de nécessité de service à effectuer par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des Ordonnateurs locaux.

Les Préfets, Sous-préfets et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des Virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

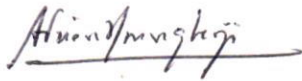
Fait à Cotonou, le 10 Octobre 1996

Pour le Président de la République absent,
Le Premier Ministre chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations avec
les Institutions, chargé de l'intérim,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,



Théophile N 'DA
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité et de l'Administra-
tion Territoriale,



Théophile N'DA

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CS 2- CC 2- CES 2- HAAC 2-
ME 4- MF 4 -MISAT 4- AUTRES MINISTERES 15- SGG 4 - DGBM 4-
CF - DGTCP - DGID - DGDDI 5 - BN - DAN - DLC 3 - GCONB- DCCT-
INSAE 3-BC- CSM-IGAA 3- UNB- ENA- FASJEP 3-DEPARTEMENTS 12
JORB 1-.

DEPARTEMENT DE L'OUEME

PREFECTURE DE PORTO-NOVO

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT SIX MILLIONS CENT
TRENTÉ-UN MILLE FRANCS..... 86 131 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT QUATORZE MILLIONS
CENT QUARANTE HUIT MILLE CINQ
CENT QUARANTE -UN FRANCS..... 214 148 541

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT SIX MILLIONS CENT
TRENTÉ-UN MILLE FRANCS..... 86 131 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT QUATORZE MILLIONS
CENT QUARANTE HUIT MILLE CINQ
CENT QUARANTE-UN FRANCS..... 214 148 541

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE PORTO-NOVO

RECETTES ORDINAIRES : TROIS CENT QUARANTE DEUX MIL-
LIONS SIX CENT QUATRE VINGT
NEUF MILLE CINQ CENT QUARANTE
QUATRE FRANCS..... 342 689 544

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DOUZE MILLIONS NEUF
CENT QUATRE MILLE SIX CENT
SOIXANTE TREIZE FRANCS..... 72 904 673

DEPENSES ORDINAIRES : TROIS CENT QUARANTE DEUX MIL-
LIONS SIX CENT QUATRE VINGT
NEUF MILLE CINQ CENT QUARANTE
QUATRE FRANCS..... 342 689 544

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DOUZE MILLIONS NEUF
CENT QUATRE MILLE SIX CENT
SOIXANTE TREIZE FRANCS..... 72 904 673

SOUS-PREFECTURE D'ADJA-OUERE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS CENT CIN-
QUANTE NEUF MILLE FRANCS..... 32 159 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT TRENTE HUIT MILLE
CENT VINGT DEUX FRANCS 238 122

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS CENT
CINQUANTE NEUF MILLE FRANCS... 32 159 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT TRENTE HUIT MILLE
CENT VINGT DEUX FRANCS 238 122

SOUS-PREFECTURE D'ADJARRA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS DEUX CENT
QUARANTE MILLE FRANCS..... 22 240 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : -

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS DEUX CENT
QUARANTE MILLE FRANCS. 22 240 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : -

SOUS-PREFECTURE D' ADJOHOUN

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS QUATRE
 VINGT HUIT MILLE FRANCS..... 19 088 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES: -

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS QUATRE VINGT
 HUIT MILLE FRANCS..... 19 088 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : -

SOUS-PREFECTURE DES AGUEGUES

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS SEPT CENT VINGT
 MILLE FRANCS..... 15 720 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT QUARANTE NEUF
 MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX
 HUIT FRANCS 349 378

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS SEPT CENT VINGT
 MILLE FRANCS..... 15 720 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT QUARANTE NEUF
 MILLE TROIS CENT SOIXANTE
 DIX HUIT FRANCS 349 378

SOUS-PREFECTURE D'AKPRO-MISSERETE

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT
SOIXANTE QUINZE MILLE DEUX
CENTS FRANCS.....18 975 200

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT VINGT QUATRE
MILLE FRANCS..... 224 000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT
SOIXANTE QUINZE MILLE DEUX
CENTS FRANCS.....18 975 200

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT VINGT QUATRE MILLE
FRANCS..... 224 000

SOUS-PREFECTURE D'AVRANKOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS CENT SOIXANTE
CINQ MILLE FRANCS 20 165 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT QUARANTE MILLE FRANCS.... 140 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS CENT SOIXANTE
CINQ MILLE FRANCS 20 165 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT QUARANTE MILLE FRANCS... 140 000

SOUS-PREFECTURE DE BONOU

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS TROIS CENT
QUATRE VINGT MILLE FRANCS.....17 380 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CENT SOIXANTE
MILLE FRANCS.....1 160 000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS TROIS CENT
QUATRE VINGT MILLE FRANCS.....17 380 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CENT SOIXANTE
MILLE FRANCS.....1 160 000

SOUS-PREFECTURE DE DANGBO

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS SIX CENT
QUINZE MILLE FRANCS.....18 615 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : -

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS SIX CENT
QUINZE MILLE FRANCS.....18 615 000

SOUS-PREFECTURE D' IFANGNI

RECETTES ORDINAIRES : VINGT TOIS MILLIONS CINQ CENT
MILLE FRANCS.....23 500 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : -

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS CINQ
CENT MILLE FRANCS.....23 500 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : -

SOUS-PREFECTURE DE KETOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS DEUX CENT
SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX
CENT DIX FRANCS.....20 279 610

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS DEUX CENT
SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX
CENT DIX FRANCS..... 20 279 610

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

SOUS-PREFECTURE DE POBE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTÉ TROIS MILLIONS DEUX
CENT TREIZE MILLE FRANCS..... 33 213 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT
TRENTÉ SEPT MILLE SIX CENT
QUATRE VINGT DIX NEUF
FRANCS..... 1 437 699

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTÉ TROIS MILLIONS DEUX
CENT TREIZE MILLE FRANCS..... 33 213 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT TRENTÉ
SEPT MILLE SIX CENT QUATRE
VINGT DIX NEUF FRANCS 1 437 699

SOUS-PREFECTURE DE SAKETE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE NEUF MILLE TROIS CENT
TRENTE SEPT FRANCS..... 22 869 337

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DE FRANCS..... 1 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE NEUF MILLE TROIS
CENT TRENTE SEPT FRANCS..... 22 869 337

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DE FRANCS..... 1 000 000

SOUS-PREFECTURE DE SEME-PODJI

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT TREIZE MILLIONS
NEUF CENT QUATRE VINGT DOUZE
MILLE FRANCS..... 93 992 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS SEPT CENT
SOIXANTE SEPT MILLE FRANCS.... 22 767 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT TREIZE MILLIONS
NEUF CENT QUATRE VINGT DOUZE
MILLE FRANCS..... 93 992 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS SEPT CENT
SOIXANTE SEPT MILLE FRANCS... 22 767 000

PREVISIONS BUDGETAIRES, GESTION 1996, DES COLLECTIVITES LOCALES

DEPARTEMENT DE L'OUEME

D E S I G N A T I O N S	RECETTES ORDINAIRES	PATENTES ET LICENCES	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNE- MENT	MASSE SALARIALE	INVESTISSEMENT
PREFECTURE DE PORTO-NOVO	86 131 000	-	35 350 000	50 781 000	241 148 541
CIRCONSCRIPTION URBAINE DE PORTO-NOVO	342 689 544	49 200 000	210 600 669	132 088 875	72 904 673
SOUS-PREFECTURE D'ADJA-OUERE	32 159 000	7 000 000	14 349 152	17 809 848	238 122
SOUS-PREFECTURE D'ADJARRA	22 240 000	3 228 716	8 221 606	14 018 394	-
SOUS-PREFECTURE D'ADJOHOUN	19 088 000	996 400	5 786 152	13 301 848	-
SOUS-PREFECTURE DES AGUEGUES	15 720 000	30 000	6 481 581	9 238 419	349 378
SOUS-PREFECTURE D'APRO-MISSERETE	18 975 200	1 200 000	5 029 209	13 945 991	224 000
SOUS-PREFECTURE D'AVRANKOU	20 165 000	1 000 000	6 484 092	13 680 908	140 000
SOUS-PREFECTURE DE BONOU	17 380 000	240 000	4 318 780	13 061 220	1 160 000
SOUS-PREFECTURE DE DANGBO	18 615 000	475 000	4 786 522	13 828 478	-
SOUS-PREFECTURE D'IFANGNI	23 500 000	1 500 000	8 153 400	15 346 600	-
SOUS-PREFECTURE DE KETOU	20 279 610	1 750 000	8 660 446	11 619 164	-
SOUS-PREFECTURE DE POBE	33 213 000	15 040 000	15 365 231	17 847 769	1 437 69
SOUS-PREFECTURE DE SAKETE	22 869 337	1 208 740	9 769 935	13 099 402	1 000 00
SOUS-PREFECTURE DE SEME-PODJI	93 992 000	23 000 000	55 282 354	38 709 646	22 767 00
T O T A L	787 016 691	105 868 856	398 639 129	388 377 562	314 369 413

DEPARTEMENT DE L'OUEME

LOCALITES	DEPENSES ORDINAIRES	DEPENSES DE PERSONNEL	%
<u>PREFECTURE DE PORTO-NOVO</u>	86 131 000	50 781 000	59%
<u>CIRC.URBAINE DE PORTO-NOVO</u>	342 689 544	132 088 875	39%
<u>SOUS-PREFECTURE D'ADJA-OURE</u>	32 159 000	17 809 848	55%
<u>SOUS-PREFECTURE D'ADJARRA</u>	22 240 000	14 018 394	63%
<u>SOUS-PREFECTURE D'ADJOHON</u>	19 088 000	13 301 848	70%
<u>SOUS-PREFECTURE DES AGUEMES</u>	15 720 000	9 238 419	59%
<u>SOUS-PREFECTURE D'AKPRO-ESSERETE</u>	18 975 200	13 945 991	73%
<u>SOUS-PREFECTURE D'AVRANKON</u>	20 165 000	13 680 908	68%
<u>SOUS-PREFECTURE DE BONOU</u>	17 380 000	13 061 220	75%
<u>SOUS-PREFECTURE DE DANGBO</u>	18 615 000	13 828 478	74%
<u>SOUS-PREFECTURE D'IFANGNI</u>	23 500 000	15 346 600	65%
<u>SOUS-PREFECTURE DE KETOU</u>	20 279 610	11 619 164	57%
<u>SOUS-PREFECTURE DE POBE</u>	33 213 000	17 847 769	54%
<u>SOUS-PREFECTURE DE SAKETE</u>	22 869 337	13 099 402	57%
<u>SOUS-PREFECTURE DE SEME-PADJI</u>	93 992 000	38 709 646	41%
<u>TOTAL :</u>	787 016 691	388 377 562	49%